

Communiqué de presse  
Paris, le 08/04/2009

## **Utilisation des produits phytosanitaires 1450 agriculteurs formés à l'Ecole des Bonnes Pratiques via le Réseau des coopératives Partenaires**

Créée en 2005 à l'initiative de l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP), l'Ecole des Bonnes Pratiques forme des agriculteurs et des conseillers à la mise en œuvre adaptée des produits phytopharmaceutiques.

Depuis 2007, le Réseau des coopératives Partenaires InVivo a pris l'engagement, dans le cadre de la promotion de l'Agriculture Durable, d'encourager cette démarche auprès des agriculteurs adhérents. Sur la campagne 2008/09, le nombre d'adhérents des coopératives Partenaires ayant suivi cette formation progresse de 60% par rapport à l'année précédente.

« En proposant cette formation, l'objectif d'Agralys était double. Tout d'abord, sensibiliser les agriculteurs par rapport à leur santé et leur sécurité, mais aussi les préparer à l'avenir, c'est à dire à la certification de l'applicateur, laquelle devrait intervenir en 2014 » explique Audrey Allain, chargée de mission et animatrice terrain au service Réseau d'Agralys. « Dans chacune des dix régions que la coopérative couvre, c'est le responsable technico-commercial qui s'est chargé de gérer la communication auprès des agriculteurs et d'organiser les formations. En tout, près de 200 agriculteurs ont ainsi été formés pour cette campagne » poursuit-elle.

Organisées sous forme de stages d'une journée (facturée 60€ à l'agriculteur), ces formations concernent la maîtrise du risque pour l'homme et l'environnement lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (choix des équipements de protection individuelle (EPI) et collective, lecture des étiquettes, organisation du local phyto, de l'aire de remplissage, gestion des effluents, ...). A l'issue de cette formation, l'agriculteur reçoit une attestation qui, le cas échéant, lui servira lors de sa demande d'obtention ou de renouvellement de l'agrément DAPA (Distributeurs et Appicateurs de Produits Antiparasitaires), obligatoire dès lors qu'un agriculteur réalise des traitements à façon pour d'autres exploitations, ou bien pour répondre aux exigences de certains cahiers des charges.

### **Contact Presse**

Nathalie FICHAUX - Tél. : 01 40 66 20 18 - Mail : [nfichaux@invivo-group.com](mailto:nfichaux@invivo-group.com)

### **Contact Santé Végétale**

François BEGAT - Tél. : 01 40 66 21 64 - Mail : [fbegat@invivo-group.com](mailto:fbegat@invivo-group.com)

### **Contact Coopérative**

Audrey ALLAIN - Tél. : 02 37 97 57 29 - Mail : [aallain@agralys.fr](mailto:aallain@agralys.fr)